

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : DAIRE Christian, BOUCAU Marie Claude, CASTAINGT Betty, POUPOT Christian, RATEAU Christian, BALADE Jean François, BOUCAU Jean René, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, FAVIER Jacques, JANUARD Jérémie, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, LEFRERE Alice, LEVEQUE Claire, NORGUET Nadine, SOUPERBAT Danièle, SOUSA Jaime, M. EL GORTE Aziz,

Excusés : Mme SESE-DUVILLE Dominique a donné procuration à Marie Claude BOUCAU, Mme NERIS Nathalie a donné procuration à Betty CASTAINGT, M. CATTANEO Jacques a donné procuration à Christian DAIRE, M. BELLENGE Luigi a donné procuration à Jean René BOUCAU.

Secrétaire : Mme NORGUET Nadine

Ordre du jour :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2014

II : DÉCISIONS A PRENDRE :

- Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- École : présentation de la mise en place des rythmes scolaires
- Sécurité routière : désignation du correspondant élu sécurité
- PERSONNEL :
 - Contrats CAE-CUI pour un emploi à l'école (rythmes scolaires) et aux services techniques
 - Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade : création d'un poste d'ASTEM principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014 et d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2014
- Régie d'avance : modification du montant
- Budget : modification budgétaire

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)
- ERDF : responsable de la réception des dossiers de travaux ERDF
- École : point sur les travaux
- CRD : compte rendu de la réunion avec M. DUCOS, responsable du Centre Routier Départemental
- Agenda 21 : compte rendu des réunions par Jean René BOUCAU

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- Etc... .

Avant la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à l'action de l'AMF
- Ecole Django Reinhardt : compte rendu du conseil d'école
- Gendarmerie : point sur le dossier
- TLPE 2015- tarifs

Le conseil municipal donne son accord

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2014 :

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014 :**

Les membres du bureau de vote ont été désignés selon les prescriptions préfectorales, à savoir :

- le président : Christian DAIRE, Maire
- les assesseurs : les deux conseillers les plus âgés présents et les deux plus jeunes présents, soit Marie Claude BOUCAU, Christian RATEAU, Aziz EL GORTE et Marjorie DOUMERC.
- Nadine NORGUET a été désignée secrétaire.

Il est constaté qu'une seule liste a été déclarée : « liste Christian DAIRE », puis il est procédé au vote à bulletins secrets.

23 bulletins ont été déposés dans l'urne - 19 pour la liste Christian DAIRE - 4 déclarés nuls

Le procès-verbal de résultats a été dûment rempli et signé, et la délibération suivante a été adoptée par 19 Voix POUR et 4 Voix CONTRE :

2014-06-1 : Élections Sénatoriales - désignation des délégués et suppléants

Il est procédé au vote à bulletins secrets des délégués et suppléants en vue des élections Sénatoriales du 28 septembre 2014.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir voté par 19 voix pour et 4 bulletins déclarés nuls,

DÉCIDE de désigner :

- **Délégués titulaires** : Christian DAIRE, Marie Claude BOUCAU, Jacques CATTANEO, Betty CASTAINGT, Christian POUPOT, Dominique SÉSÉ-DUVILLE, Christian RATEAU
- **suppléants** : Jacqueline CAUBIT, Bernard LAMARQUE, Claire LÉVÊQUE, Jacques FAVIER

➤ **Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :**

La réforme des rythmes scolaires sera effective à la rentrée 2014-2015 à l'école Georges Brassens de Toulence. Elle a pour but d'alléger la journée d'enseignement en fonction des rythmes de vie de l'enfant. A cet effet, elle prévoit la répartition des activités d'enseignement et des activités complémentaires sur 4 journées et demie, soit par semaine :

- 24 heures d'enseignement (5h30 maximum par jour et 3h30 par demi-journée)
- 1 heure d'APC (activité pédagogique complémentaire) par enseignant.
- 3 heures de TAP (temps d'accueil périscolaire) par classe.

Il faut préciser que les TAP sont du ressort de la mairie et les APC du ressort des enseignants.

Déroulement :

Début de l'école : - lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45
- mercredi : 9h00

Pause méridienne : 12h à 13h30 (1h30 minimum incompressible)

Sortie : - lundi, mardi, jeudi : 16h30
- mercredi : 12h00
- vendredi : 15h30

Comme les années précédentes, les enfants seront accueillis à partir de 7h30 le matin jusqu'à 18h15. Une garderie sera proposée le mercredi de 12h à 12h30.

Les TAP seront répartis sur 3 jours (soit 1 heure les lundis, mardis, jeudis). Les heures des mardis et des jeudis se dérouleront simultanément avec les APC.

Les activités proposées en TAP font l'objet d'un projet pédagogique validé par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, et encadrées par un personnel qualifié.

Les TAP et les APC ne sont pas obligatoires même s'ils sont fortement recommandés par l'éducation nationale. Les parents qui le souhaitent pourront venir récupérer leurs enfants après le temps d'enseignement.

Le conseil municipal de Toulence attaché à la gratuité de l'école publique a décidé à l'unanimité de ne pas faire payer aux familles les activités proposées dans le cadre des TAP.

Néanmoins, les activités APS (Accueil périscolaire avant et après la classe) restent payables aux mêmes conditions que l'année écoulée.

Le mercredi, pour les familles qui le souhaitent, les enfants peuvent être pris en charge par l'ALSH intercommunal (le prix incluant le transport depuis l'école, ainsi que le repas) ; une garderie gratuite de 12h à 12h30 sera mise en place pour ces enfants.

M. POUPOT présente les outils informatiques qui seront mis en place pour gérer les TAP et APS.

Claire LÉVÊQUE demande si la garderie du vendredi de 15h30 à 16h30 sera gratuite ; elle le sera, puis à partir de 16h30, le tarif périscolaire s'appliquera.

Jean François BALADE précise que l'USSEGTOM peut organiser des ateliers sur le compostage et le recyclage. Christian POUPOT l'avait bien noté, mais il n'y avait plus de créneau disponible.

Jaime SOUSA demande si une réunion sera organisée avec les parents, en plus du courrier qui leur sera adressé ; la réunion parents/professeurs de la rentrée y sera consacrée, et un point sera fait dans le bulletin municipal.

Bernard LAMARQUE souhaite qu'il soit souligné que toutes ces activités seront gratuites pour les familles, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes, où elles sont parfois très chères.

Le Maire rappelle que l'école est gratuite par nature, et qu'il en sera ainsi à Toulonne.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-2 : Mise en place des rythmes scolaires

Le maire expose à ses collègues qu'il y a lieu de mettre en place la procédure des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014/2015.

Il propose un planning pour l'organisation des TAP et des APS.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer les mesures des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014 / 2015

ACCEPTE le planning préparé par le maire et les enseignants

CHARGE le maire de signer les contrats et de procéder aux embauches nécessaires pour assurer l'animation des différents ateliers.

➤ Motion de soutien à l'action de l'AMF :

Le maire donne lecture de l'intégralité du texte, destiné à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-3 : Motion de soutien à l'action de l'AMF

Le maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF destinée à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter la motion de soutien à l'action de l'AMF ci-après :

« Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer:

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Toulonne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société:

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
 - elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
 - enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.
- La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Toulonne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Toulonne soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

➤ **Sécurité routière :**

Le maire expose que les communes sont sollicitées depuis 2008, pour désigner un élu référent sécurité routière.

Cette mesure a pour but une meilleure structuration de l'action locale, l'animation de programmes et la connaissance de l'insécurité routière.

Le maire demande s'il y a un candidat pour remplir cette mission.

Seul Bernard LAMARQUE se manifeste sur proposition.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-4 : Sécurité routière- Elu référent

Le maire expose à ses collègues qu'il y a lieu de désigner un élu référent dans le cadre de la coordination sécurité routière avec la Préfecture.

Après avoir fait appel à candidatures, il propose Bernard LAMARQUE.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner Bernard LAMARQUE comme élu référent Sécurité Routière.

➤ **PERSONNEL : modification du tableau des emplois :**

Suite aux accords pour avancement de grade, il y a lieu de modifier le tableau des emplois.

Le maire propose :

- ↳ D'ouvrir : 1 poste d'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe à compter du 01/05/2014 (**Amélie ARAUJO**)
1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 01/08/2014 (**Jean Pierre**

DUBOS)

- ↳ De fermer aux mêmes dates : 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-5 : Personnel - Modification du tableau des emplois

Le maire expose à ses collègues que suite aux décisions d'avancement de grade, il y a lieu de modifier le tableau des emplois.

Il propose d'ouvrir :

- ↳ 1 poste d'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe à compter du 01/05/2014
- ↳ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe compter du 01/08/2014

De fermer aux mêmes dates : 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE d'ouvrir :

- ↳ 1 poste d'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe à compter du 01/05/2014
- ↳ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe compter du 01/08/2014

De fermer aux mêmes dates : 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe

1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe
CHARGE le maire de prendre les arrêtés nécessaires à ces modifications.

➤ **PERSONNEL : CAE-CUI école :**

Le maire expose que dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, il y a lieu de recruter du personnel qui sera destiné au ménage des bâtiments communaux et à l'animation des ateliers.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 30 heures hebdomadaires.

Mme Nadège DESCLAUX, qui avait acte de candidature spontanée et qui remplit les conditions, est d'accord pour cet emploi.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-6 : Personnel - CAE - CUI

Le maire expose à ses collègues que dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, il y a lieu de recruter du personnel qui sera destiné au ménage des bâtiments communaux et à l'animation des ateliers.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 30 heures hebdomadaires.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE de recruter un agent dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur la base de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014.

AUTORISE le maire à signer ledit contrat.

➤ **PERSONNEL : CAE-CUI services techniques :**

Le maire expose que suite au départ de Stéphane VIEILLEFOND par voie de mutation, il y a lieu de recruter du personnel pour les services techniques.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1^{er} octobre 2014

M. Djibril M'BODG, qui a déjà travaillé sur la commune en stage à plusieurs reprises, est d'accord pour cet emploi. Il doit terminer de passer ses examens et sera embauché ensuite.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-7 : Personnel - CAE CUI Services Techniques

Le maire expose à ses collègues que suite au départ de Stéphane VIEILLEFOND par voie de mutation, il y a lieu de recruter du personnel pour les services techniques.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1^{er} octobre 2014

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE de recruter un agent dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1^{er} octobre 2014, pour les services techniques

AUTORISE le maire à signer ledit contrat.

➤ **PERSONNEL : Gratification**

Le maire rappelle l'étude diagnostic pour la mise aux normes accessibilité réalisée par les étudiants de l'IUT Génie Civil de Bordeaux, et propose de verser une gratification à Monsieur LOUSTEAU Thomas.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront pris au C/6232 du Budget 2014.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-10 : Gratification

Le maire informe ses collègues que pour récompenser de son travail Monsieur LOUSTEAU Thomas, étudiant de l'IUT Génie Civil de Bordeaux qui a réalisé une étude diagnostic pour la mise aux normes accessibilité, il y a lieu de lui attribuer une gratification d'un montant de 210 euros (deux cent dix euros).

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une gratification de 210 euros (deux cent dix euros) à Mr LOUSTEAU Thomas.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront pris au C/6232 du Budget 2014.

➤ **Régie d'avance :**

Le maire explique que dans le cadre des manifestations occasionnelles organisées par la commune et pour avoir une meilleure organisation de ces activités et la transparence des comptes financiers de ces manifestations, une régie d'avance et de recettes a été créée en 2009.

La somme autorisée était de 1 500 €. A la demande de Mme DEGOUY, trésorière, cette somme jugée trop importante, le maire propose de modifier le montant et de le porter à 1 000 €.

En effet, cette somme est très peu utilisée car les artistes sont payés soit sur facture, soit sur déclaration au GUSO, et les frais engendrés par les manifestations sont réglés sur facture, par mandat administratif.

Le conseil municipal doit donner un accord et autoriser le maire à prendre un arrêté en ce sens.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-8 : Régie d'avance et de recettes - Culture

Le maire rappelle que pour une meilleure organisation des activités de la commune par les élus et pour la transparence des comptes financiers de ces manifestations, une régie d'avance et de recettes a été créée en 2009 pour un montant de 1 500 €.

Cette somme se révélant trop importante aujourd'hui, il propose de la baisser à 1 000 €.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE :

↳ **DE PORTER** le montant de la régie d'avance et de recettes à 1000 €

↳ **CHARGE** le maire de prendre l'arrêté nécessaire à ce changement.

➤ **Modification budgétaire :**

Le maire rappelle que lors du vote du budget, des travaux de mise en place de cloisons ont été prévus dans le secrétariat.

Après concertation avec les intéressées, une modification du projet est proposée : les 2 agents qui devaient occuper l'actuel bureau des élus, qui se révèle trop exigü pour 2 personnes travaillant en permanence, conservent leur bureau respectif. Une cloison sera montée afin de les isoler et d'agrandir leur espace de travail. Cela entraîne le déplacement de la climatisation vers l'accueil et l'achat d'un nouvel équipement de climatisation pour le bureau de la comptabilité. Le montant de ces travaux s'élève à environ 5 500.00 €.

En ajoutant le montant du devis des cloisons, 5 800 €, il y a lieu de procéder à une modification budgétaire.

Le maire propose de :

- diminuer l'opération 59 Travaux Espace culturel C/ 21318 de 7 500.00 €

- d'augmenter l'opération 32 - Aménagement Mairie C/21311 de 7 500.00 €

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-9 : Modification budgétaire

DÉCIDE de réaliser la modification budgétaire suivante :

- C/ 21318 Opération 59 : - 7 500.00 €

- C/21311 Opération 32 : + 7 500.00 €

Par ailleurs, le Maire rappelle l'inscription du FDAEC dans le budget. Il propose la délibération suivante, pour la réalisation des travaux, qui est adoptée à l'unanimité :

2014-06-11 : FDAEC 2014 - Travaux de voirie

Le maire rappelle à ses collègues le projet de réaliser les travaux de voirie communale, Chemin des Menjots

Le devis global pour cette route s'élève à : 54 000.00 € HT, soit 64 800.00 € TTC.

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté

DÉCIDE

↳ **de procéder** à sa réalisation

↳ **de solliciter** auprès du DEPARTEMENT une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

↳ **de donner** pouvoir à M. le maire pour déposer auprès du Conseil Général de la Gironde, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir.

↳ **d'approuver** le plan de financement suivant (sous réserve de la décision du Département) :

- Département 19 526.00 €
- Commune 45 274.00 €
TOTAL TTC 64 800.00 € TTC

➤ **École : point sur les travaux en cours :**

Le maire donne connaissance de l'attribution des lots pour les travaux, et propose la délibération suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

2014-06-12 : MAPA Ecole - Attribution des lots

Le maire rappelle à ses collègues les travaux d'agrandissement du dortoir et la construction d'une classe à l'école G BRASSENS.

Il indique que la commission a attribué les lots lors de la séance du 10 avril pour les lots 1 - 5 et 6 et le 10 juin pour les lots 2 - 3 -4 -7.

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution des lots suivante :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
LOT 1 - Gros oeuvre - SNEE DUPIOL ET Fils - BAZAS	47 250.00 €	56 700.00 €
LOT 2 - Charpente Couverture - SARL BAPSALLE - LANGON	48 696.77 €	58 436.12 €
LOT 3 - Menuiserie Alu - SOPEIM - St MARTIN DE SESCAS	15 515.00 €	18 618.00 €
LOT 4 - Plâtrerie- Isolation - SARL LASSERRE - 33190 LA REOLE	23 543.50 €	28 252.20 €
LOT 5 - Electricité - JP FAUCHE 33610 CANEJAN	10 313.78 €	12 376.54 €
LOT 6 - Plomberie Sanitaire Clim - BOSQUET 33210 PREIGNAC	7 835.00 €	9 402.00 €
LOT 7 - Peinture Sols souples - SN DARCOS - 33210 LANGON	11 295.85 €	13 555.02 €
TOTAL	164 449.90 €	197 339.88 €

Le maire précise qu'il n'y a rien de spécial à signaler sur l'avancement des travaux, hormis un problème de subvention : la réserve parlementaire de 20.000 € (qui était prévue au budget) s'est perdue entre les services de l'État. Il est possible de ne pas la récupérer.

Sur les conseils de l'architecte, le maire propose un nouveau choix dans le cadencement chromatique. En effet, le premier choix avait été fait sur l'ensemble du bâtiment et s'insérait parfaitement. Cependant, avec la construction d'une seule classe, ce choix la révélait en Bleu, Blanc (menuiseries) et Rouge ! La nouvelle proposition approuvée à l'unanimité retient les couleurs jaune et bleue pour les panneaux « Trespa ».

Le maire fait circuler les plaquettes d'échantillons de couleurs : après discussion, celles retenues sont le bleu clair (réf. A22.4.4/ST) pour le bâtiment suivant et le jaune (A04.1.7/ST).

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2015 : Le maire indique qu'il y a lieu de modifier les tarifs de la TLPE pour l'année 2015. Il propose la délibération suivante qui est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2014-06-14 : TLPE 2015 : Le maire rappelle à ses collègues que par délibération en date 18 juin 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2010, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Il propose d'appliquer l'augmentation des tarifs telle qu'elle est prévue au 2^o et 3^o alinéa de l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- **15,30 €** pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes **non numériques** (de moins de 50 m²)
- **15,30 €** pour les enseignes de moins de 12 m²
- **45,90 €** pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes sur **support numérique** de moins de 50 m².

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer sur tout le territoire de la commune, à compter du 1^{er} Janvier 2015, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en appliquant les tarifs désignés ci-dessus.

III : INFORMATIONS :

➤ **Déclarations d'Intention d'Aliéner** : Le maire informe ses collègues sur les affaires en cours :

N° 2014-17 : Mr et Mme MEUTERMANS Bruno vendent une propriété (maison et terrain), sise n° 12 D rue de Jean Cabos, cadastrée section B n° 3449-3453 (droits indivis chemin accès), d'une superficie de 658m²

au prix de 176 000 €

N° 2014-18 : Mr et Mme DAUBA Bernard vendent une propriété (maison et terrain), sise n° 8 bis route du Château Respide, cadastrée section B n° 3802-3803-3804, d'une superficie de 988m² au prix de 155 000€. Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour toutes ces affaires.

➤ **ERDF : dossiers de consultation d'entreprise :**

A partir du mois de Septembre 2014, ERDF adressera par messagerie électronique les dossiers de consultation des travaux réalisés par leurs services sur le réseau de distribution publique d'électricité de la commune.

Cette nouveauté concerne tous les travaux ERDF de modernisation des réseaux de la commune, construction de nouveaux réseaux, etc.

Ces chantiers seront consultables sur le site internet www.e-Plans.fr. Nous aurons accès à de nombreuses informations comme le calendrier du chantier, les différents plans, mais aussi les coordonnées du Chargé d'Affaires, responsable du projet, pour faciliter nos échanges avec lui.

Le site www.e-Plans.fr devrait simplifier nos démarches, nous permettre de rédiger nos observations en ligne.

A cet effet, il y a lieu de désigner la ou les personnes (Elu et/ou Personnel) qui recevront les dossiers par mail et qui seront chargées du suivi de ces dossiers.

Il est décidé de désigner Jacques CATTANEO (élu), et Agnès BOLOTRA (personnel administratif).

➤ **École Django Reinhardt :**

Le maire fait un rapide compte rendu du conseil d'école.

Il ressort un fort absentéisme (seulement 40% de présence).

La fermeture de l'école a été officialisée, et la répartition des élèves effectuée : 4 enfants partent au collège en 6^{ème}, 3 iront à Saint Macaire, 7 à Langon et 2 à Fargues. Les transports scolaires seront adaptés. L'école de Toulonne n'accueillera pas de nouveaux enfants issus de Django Reinhardt.

Le matériel scolaire sera dispatché dans les différentes écoles recevant des enfants issus de la communauté du voyage.

La répartition des enfants qui arriveront ultérieurement sera précisée dans le règlement intérieur de l'aire d'accueil qui sera modifié durant la période de fermeture estivale.

Jérémie JANUARD précise que concernant le devenir du bâtiment, l'ADAV s'est positionnée pour l'occuper ou construire ses bureaux sur le terrain. Le Maire précise qu'il doit rencontrer la Directrice départementale de l'ADAV et le Président du Syndicat pour évoquer leur projet. L'ALSH reste dans tous les cas sur l'école.

La mairie de Langon met à disposition un terrain pendant la fermeture estivale de l'aire d'accueil.

Les trois CdC (Langon / La Réole / Bazas) réfléchissent à l'aire de grand passage (le Sud Gironde n'étant pas « dans les clous »). Un projet sera présenté lors de la prochaine réunion.

➤ **Agenda 21 :**

Jean René BOUCAU fait le compte rendu de la commission Agenda 21 du 5 juin.

Il rappelle les thématiques prioritaires : la ressource en eau, les économies d'énergie, l'information et la sensibilisation au développement durable, espaces verts et cadre de vie, la mixité sociale et les liens intergénérationnels.

Il est également rappelé la nécessité de réaliser un inventaire des initiatives à prendre en matière de gestes éco-citoyens lors des manifestations (déchets, gobelets, toilettes sèches, nature des contenants pour alimentation et boissons...)

Concernant les gobelets réutilisables, Jean François BALADE souligne que l'USSGETOM est en train d'étudier la problématique du nettoyage.

Il est prévu de programmer avec la commission culture une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque pour envisager des actions de mixité sociale et intergénérationnelle autour du livre.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Nouvelle gendarmerie :**

Le projet est à l'arrêt, et pour la première fois, le maire fait preuve de pessimisme quant à l'aboutissement de ce dossier. Le Député Gilles SAVARY doit de nouveau rencontrer le Ministre pour défendre le projet.

Lecture est donnée du mémoire rédigé par Monsieur GAUTHIER, architecte, et le Capitaine POMMARD, responsable des projets immobiliers de la Gendarmerie départementale.

➤ **Action culturelle :**

M. POUPOT fait un appel à volontaires pour la fête de la musique.

Il précise également que la « Scène d'Été » du 5 juillet sera assurée par la Smart Compagnie (y compris la restauration).

➤ **Comité de gestion du restaurant scolaire. :**

M. FAVIER fait lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale, duquel il ressort :

- bénéfice comptable de 568€
- l'opération « gaspi » met en évidence que le volume des déchets sur le restaurant scolaire est inférieur à la moyenne nationale
- un atelier mené par Christian MEUSNIER sera mis en place dans le cadre des TAP
- une augmentation de 2% du prix des repas à été votée

➤ **Centre Routier Départemental :**

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec l'ingénieur et le responsable des travaux du CRD du 11 juin, duquel il ressort :

- rien ne pourra être modifié concernant la tonte et l'élagage sur la RD1113 ; les riverains continueront donc à subir les désagréments dus aux herbes hautes (donc risque de nuisibles et défaut de visibilité), et aux arbres dont les branches empiètent sur leur propriété.
- Le CRD va relancer GRDF concernant la remise en état du trottoir du virage Dubourdieu.
- L'accessibilité de nouveaux garages (ou autres commerces) dans le secteur de la concession Opel le long de la RD 1113, devra être soumise au CRD au moment du portage du projet. L'aménageur peut tout à fait être mis à contribution pour le financement des accès, en sus de la Taxe d'Aménagement.

➤ **USSGETOM :**

Jean François BALADE signale que la plate-forme du point d'apport volontaire du cimetière fera 18 mètres de long sur 5 de large, avec une légère pente pour le nettoyage.

Il remercie toutes les personnes qui l'ont aidé pour la distribution des sacs poubelles, mais souligne que les toulonnais ne se sont pas déplacés autant que prévus : beaucoup vont aux ateliers pour les récupérer. Il demande que l'année prochaine, il soit précisé que les sacs ne seront disponibles QUE le jour de la distribution, afin de ne pas gêner les services techniques dans leur travail.

➤ **PPRI :**

Jacques FAVIER signale que le projet du nouveau Plan de Prévention du Risque Inondation est arrivé et sera accessible pour consultation à l'accueil de la mairie ; un avis sera publié dans le bulletin communal.

➤ **Prochain Conseil Municipal : Vendredi 18 juillet à 20h45.**

La séance est levée à 00h15.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux